



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2024

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Claudine CORNU, Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Pascal VAN DORSSELAER, Jean Luc MEUNIER, Aline ROUSSEAUX, Joël CORPET, Joëlle DE MATTEIS, Roxane COLLINET, Valérie THEVENOT.

ABSENTS :

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER

Denis RAUX avec pouvoir Joël CORPET

Pierre FLEURY avec pouvoir Jean-Luc MEUNIER

Julien GAUDET absent

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc MEUNIER

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV dernière séance. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR VOTE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2024

Dans le rapport du 15 mars 2022 la Chambre Régionale des Comptes a demandé la révision du pacte financier et fiscal adopté en 2015 entre le Grand Chalon et ses communes membres. A partir de novembre 2022 et après plusieurs mois de travail par les élus des 51 communes, un certain nombre de points ont fait l'objet d'un consensus. Lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2023 trois axes ont été adoptés à l'unanimité.

Le 14 février 2023 le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le nouveau Pacte Financier et Fiscal du Grand Chalon entérinant les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal a approuvé le Pacte Financier et Fiscal à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DOSSIER LEADER AMENAGEMENT COUR ECOLE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Union Européenne auprès du Syndicat Mixte Du Chalonnais et de son groupe d'action locale dans le cadre du programme LEADER, une aide de la Région et autorise l'autofinancement.

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant (€ HT)	Nature	Montant (€)
Travaux de la cour	154 225,70	LEADER	108 099,65
Clôtures et portails	14 680,00	Région BFC	27 024,91
		Autofinancement	33 781,14
TOTAL	168 905,70		168 905,70

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et son plan financier.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS SCOLAIRES POUR LES COMMUNES EXTERIEURES 2024/2025

Le Maire Yvan NOEL rappelle que notre commune accueille des enfants des communes extérieures dans nos écoles maternelles et primaires.

Une participation financière, payée par la commune de résidence est due, sous réserve qu'il y ait eu un accord préalable de dérogation, dans les conditions législatives et réglementaires des textes en vigueur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 156€ le montant de cette participation conformément à l'article I. 212-8 du Code de l'Education.

DELIBERATION UTILISATION DU LOGICIEL ROPACH PERISCOLAIRE POUR INSCRIPTION CANTINE/GARDERIE

Le maire Yvan NOEL explique qu'il faut mettre la gestion de la garderie sur le logiciel ROPACH comme c'est actuellement le cas pour la cantine. L'inscription et la facturation seront par conséquent gérées par ce logiciel à compter du 2 décembre 2024.

Une information sera faite aux parents d'élèves en novembre afin que ceux-ci aient le temps de se mettre en conformité.

Voté à l'unanimité.

En raison du nombre important d'enfants présents à la cantine avant les vacances scolaires, une commission de réflexion a été constituée. Elle est composée de Valérie THEVENOT, élue, responsable de la commission, des élues Claudine CORNU, Joëlle DE MATTEIS, Christine BOUILLOT, Nathalie KHEMDOUDI, Roxane COLLINET et d'un agent Marie-Christine NATELLI. Le but est d'améliorer le service de la cantine.

La délibération cantine est par conséquent reportée à la prochaine réunion du 25 novembre 2024.

DELIBERATION NOUVEAUX PARTENAIRES DISPOSITIF ATOUTS PASS

Après avoir entendu les propositions des représentants des communes membres, la conférence de l'Entente Intercommunale réunie le 23 février 2023 a validé les points suivants :

- la suppression du dispositif Atout Jeunes
- la création d'un nouveau dispositif dénommé Atout Loisirs

Les objectifs sont les suivants :

- encourager les jeunes à fréquenter les associations locales
- favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs

Pour bénéficier de ce dispositif :

- être domicilié dans la commune
- avoir 11 ans durant l'année civile en cours, ne pas avoir atteint 14 ans au 1er janvier de l'année civile en cours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la suppression du dispositif Atout Jeunes et se prononce pour l'instauration du nouveau dispositif Atout Loisirs.

COMPTE RENDUS :

- SYDESL

Pascal VAN DORSSELAER et Jean-Luc MEUNIER ont participé à l'Assemblée Générale annuelle du SYDESL à SAINT CYR.

Pascal VAN DORSSELAER a fait une présentation des missions du SYDESL pour information. Le SYDESL gère 564 communes dont 515 rurales pour un budget de 50M€.

Des enjeux pour OSOLON avec le SYDESL sont prévus :

- finir l'enfouissement de la Rue Vigne Renard
- réaliser le remplacement par des LED de 37 candélabres
- poser l'éclairage sur le mur de la salle polyvalente du côté école
- obtenir le chiffrage de l'éclairage en automatique des parkings extérieurs de la salle polyvalente

- Conseil d'école

Les membres du Conseil se sont réunis le jeudi 17 octobre 2024 à 18h à la salle du conseil pour l'ordre du jour suivant : bilan financier, effectifs, activités, évaluations nationales, aide pédagogique aux enfants en difficulté et projet de rénovation de l'école.

Yvan NOEL fait le compte rendu de cette réunion et les points suivants sont à retenir : les évaluations nationales montrent une baisse générale du niveau des élèves. Nous sommes en moyenne à 13 points en dessous de la circonscription. Toutes les aides au rattrapage de niveaux sont rappelées.

POINTS DIVERS :

- Point enfance jeunesse

Intervention d'Aline ROUSSEAU

SAINT MARCEL a expliqué que le nouveau logiciel de gestion et portail familles pour les inscriptions (animations, ludothèque, ACM) serait bientôt disponible.

Pour accompagner ce changement, des ateliers de formation seront organisés en novembre et des rendez-vous individuels peuvent également être proposés.

Pour les autres communes de l'entente, la conseillère numérique du Grand Chalon organisera des sessions similaires, également au mois de novembre.

- Point travaux école

Intervention de Pascal VAN DORSSELAER :

Le 4 novembre la classe CM1 et CM2 a retrouvé ses locaux. Tous les bâtiments prévus au projet école sont terminés. Le groupe scolaire a repris sa place, Bât E maternelle, Bât D CP CE1 CE2, Bât C garderie, Bât B CM1 CM2.

Le bâtiment de l'ancienne école est en cours de travaux : salle informatique et salle de musique.

Le perron se trouvant côté route et donnant accès aux logements locatifs, il a été complètement revu. Les travaux de finition et de rénovation sont prévus pour la fin d'année.

Mise en service du chauffage et régulation du double flux

L'inauguration de l'école est prévue le samedi 14 décembre 2024

- Point Aire Nature et Loisirs

Joël CORPET fait le point sur l'avancement des travaux Aire Nature et Loisirs

- plantations sur l'année 2024 : arbres, arbustes et parterre de plantes aromatiques qui ont bien repris
 - finaliser les bacs à fleurs en bois
 - aire pique-nique : 3 emplacements pour installer tables et bancs, mise en place de blocs de pierre pour servir de bancs
 - à programmer rivière sèche et arborée
 - prévoir éclairage solaire et mise en place de poubelles
 - un apprentis pourra être réalisé devant la maison des associations
- voir si une subvention du Grand Chalon est possible pour réaliser ces projets.

- Point forêt

Intervention de Joël CORPET qui précise que les lots d'affouages sont à distribuer aux affouagistes pour l'année 2024 /2025.

Des travaux d'abattage de chênes sont prévus pour une recette de 17 000,00€

Joël CORPET a demandé à notre forestier, Monsieur Ludovic PONTET, de trouver un acheteur pour le bois de chauffage. Une importante quantité de bois reste à abattre dans notre forêt.

Une réunion COFOR (communes forestières) a eu lieu à GIVRY où 5 personnes de l'ONF et 6 représentants de différentes communes étaient présents.

- Point auto-consommation

Intervention de Pascal VAN DORSSELAER et présente les 2 types d'autoconsommation :

- L'autoconsommation individuelle (ACI) : si on consomme l'électricité produite à partir de notre installation.
- L'autoconsommation est possible dans un esprit collectif (ACC) en partageant l'énergie solaire produite localement avec des consommateurs situés à proximité. Les producteurs et consommateurs s'associent dans un collectif.

ENEDIS relève les courbes de charges, toutes les 15 mn à partir du 01/11, ENEDIS affecte ensuite la part de production à chaque consommateur. ENEDIS calcule ensuite le KW/H de complément d'électricité relevant de chacun des fournisseurs.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mise en place des fiches de prestations internes :

Des fiches de travaux seront disponibles en mairie et gérées par le secrétariat. Ces fiches serviront aux agents et aux élus afin de faire des demandes de travaux, achats ou autres. Le but est d'avoir un suivi pour tout ce qui se fait sur la commune.

- Désertification médicale :

Intervention de Claudine CORNU qui reprend la présentation de Monsieur Maxime RICHARD, directeur du Centre Départemental de Santé, concernant le manque de médecins généralistes.

Les communes de CHATENOY EN BRESSE, EPERVANS, LANS, SAINT MARCEL et OSLON se sont concertées sur ce sujet.

Une lettre a été envoyée au Président du Département. Un cabinet médical entièrement aménagé et situé sur la commune de LANS pourrait être mis à disposition afin d'accueillir un médecin salarié. Les frais d'installation seraient partagés entre les 5 communes.

Une réunion thématique sera organisée prochainement dans le but d'approfondir ces échanges.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Prochaine séance le 25 Novembre 2024 à 19 heures

Fin de la séance 21 heures

Le Maire

Yvan NOEL



Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp.

